

[Max Thurian. La Confession. Luther et Calvin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0407

SourceBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

être suivie d'une direction spirituelle, faite de conseils fondés sur la Parole de Dieu, sinon immédiatement (nous l'avons vu), du moins en relation avec la confession. C'est ainsi que, pour nous, Sacrement et Parole seront inséparablement liés, selon l'avertissement salutaire de Calvin. Ceci dit, il nous faut souligner le caractère sacramentel qu'indubitablement le Réformateur reconnaît à l'absolution en théologie pastorale, sinon en dogmatique. D'une part, il peut déclarer en 1536 et répéter en 1560 : « Je nie qu'il doive être réputé sacrement (l'acte de la pénitence, comme tout : contrition, confession, absolution et satisfaction).³⁷ » Et d'autre part, il écrit : « L'absolution est conditionnelle, car le pécheur doit être certain que Dieu lui est propice, moyennant qu'il cherche sans feintise la purgation de ses péchés au sacrifice de Jésus-Christ, et qu'il s'appuie sur la grâce qui lui est offerte. Ce faisant, le pasteur qui publie selon son office ce qui lui a été dicté *par la parole de Dieu, ne peut faillir* : et le pécheur de son côté reçoit *une absolution toute certaine et patente*, vu qu'il lui est simplement proposé d'*embrasser la grâce de Jésus-Christ* selon la règle générale de ce bon Maître... : c'est qu'il soit fait à chacun selon sa foi (Mat. 9. 29)³⁸ ».

L'absolution est conditionnelle, il faut la foi pour la recevoir efficacement. Elle doit être saisie comme un signe de la grâce, ainsi que la sainte cène, pour agir efficacement. Mais alors, elle agit *infailliblement*, elle est toute certaine et patente. Le sacrement, pour Calvin, n'agit pas comme une chose magique, mais comme un signe efficace. Il doit être compris comme signe par la foi du croyant, éclairée par la Parole de

BnF
MSS

pas de verso